

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

N°CT2021.4/060-2

L'an deux mil vingt et un, le treize octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Oumou DIASSE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Josette SOL, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Bruno CARON.

Etaient absents excusés :

Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Philippe GERBAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe BIEN.

Nombre de votants : 71

Vote(s) pour : 71

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/10/21
Accusé réception le	19/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/060-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128183-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/10/21
Accusé réception le	19/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/060-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128183-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021

N°CT2021.4/060-2

OBJET : **Affaires générales** - Désignation d'un représentant au Syndicat mixte d'alimentation en Eau de l'Ouest Briard (SMAEP).

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.7/120-8 du 13 décembre 2017 relative à la définition de la compétence « Développement économique » ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.3-024-2 du 22 juillet 2020 procédant à l'élection des représentants de Grand Paris Sud Est Avenir au comité syndical du Syndicat mixte d'alimentation en Eau de l'Ouest Briard (SMAEP) ;

CONSIDERANT que Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a adhéré au Syndicat mixte d'alimentation en Eau de l'Ouest Briard (SMAEP) au titre de la compétence « eau potable » pour partie de son territoire constituée des communes de la Queue-en-Brie et du Plessis-Trévisé ;

CONSIDERANT qu'ont été désignés représentants de GPSEA, par délibération du conseil de territoire du 22 juillet 2020 n°CT2020.3-024-2 susvisée, les élus municipaux suivants :

- Monsieur Pascal ROYEZ, conseiller municipal de la commune du Plessis-Trévisé ;
- Monsieur Ronan VILLETTE, conseiller municipal de la commune du Plessis-Trévisé ;
- Monsieur Philippe VIEIRA conseiller municipal de la commune de La Queue-en-Brie ;
- Monsieur Philippe MOUCHARD conseiller municipal de la commune de La Queue-en-Brie.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/10/21
Accusé réception le	19/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/060-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128183-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

CONSIDERANT que par un courriel en date du 8 septembre 2021, la commune du Plessis-Trévisé a informé les services de GPSEA de la démission de Monsieur Pascal ROYER, conseiller municipal de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un nouveau représentant auprès du Syndicat mixte d'alimentation en Eau de l'Ouest Briard (SMAEP) ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 07 OCTOBRE 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE DESIGNNE Monsieur Didier DOUSSET, conseiller territorial délégué et
UNIQUE : Maire de la commune du Plessis-Trévisé, comme représentant auprès du Syndicat mixte d'alimentation en Eau de l'Ouest Briard.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/10/21
Accusé réception le	19/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/060-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128183-DE-1-1